

## Cachez ces votes que je ne saurais voir !

Écrit par Administrator

Mercredi, 05 Juin 2013 10:56 - Mis à jour Mercredi, 05 Juin 2013 11:09

---

C'est une vieille blague du temps de l'Union Soviétique : les citoyen/ne/s glissaient dans l'urne, en un semblant d'élection, une enveloppe contenant un bulletin déjà rempli. Un peu plus curieux que les autres, un électeur tente d'ouvrir l'enveloppe, histoire de découvrir pour qui il a voté. Un assesseur se précipite sur lui : « Malheureux, qu'est-ce que vous faites ! En démocratie, le vote est secret... »

Apparemment, pour notre service public d'information, le vote de nos élu/e/s est également « secret » et faire connaître les choix politiques que nos représentant/e/s font en notre nom serait de la « délation ».

Résumé des épisodes précédents, pour éclairer les générations futures et donner une belle leçon de démocraties aux extraterrestres et autres barbares qui menacent de nous envahir, paraît-il : le Collège de la bonne ville de Charleroi, confronté à une pauvreté galopante, décide de s'attaquer à la mendicité. Enfin bon, la mendicité c'est compliqué, donc on va « régler » les mendiants, assignés chaque jour, de 8 à 18h, à une commune différente – relâche le dimanche. Toute personne surprise à mendier en dehors des jours, heures et lieux indiqués aura la tête tranchée. Euh, pardon, sa recette sera confisquée et mise de côté pour renouveler les iPhones des élu/e/s carolos. Bon, j'avoue que j'exagère, mais juste pour les iPhones, et encore (1).

Or voilà que la FGTB, syndicat que l'on croyait aussi « responsable » que son grand frère politique du PS, se mêle de ce qui ne le regarde pas (les mendiants sont syndiqués, peut-être ?) Après avoir participé à une mobilisation dans la rue dimanche dernier, prenant en otage les amateurs de messe et de couques au chocolat, voilà qu'elle prétend surveiller le vote des élu/e/s carolos lors du conseil communal qui devrait entériner (ou non, si les extraterrestres débarquent d'ici là) la décision du Collège. Et qu'elle appelle ses militant/e/s à assister aux débats, s'engage à rendre publics le vote de chaque élu/e et désigner d'un doigt vengeur celles et ceux qui auront entériné l'infâme réglementation, pour qu'on s'en souvienne lors des prochaines élections !

Notre bon service public d'information, la RTBF donc, ne se tient plus d'indignation. Ainsi on a

## Cachez ces votes que je ne saurais voir !

Écrit par Administrator

Mercredi, 05 Juin 2013 10:56 - Mis à jour Mercredi, 05 Juin 2013 11:09

---

pu entendre ce 5 juin à la radio un journaliste demander à Daniel Piron, responsable syndical local : « Que répondez-vous à ceux qui vous accusent de délation... ? ». Puis on a vu apparaître sur le site un [article](#) qui serait savoureux si nous étions le 1er avril : « *La FGTB menace de dénoncer les conseiller carolos ayant voté le nouveau règlement* ».

Cette leçon de civisme est à diffuser et méditer. Donc, rendre public le vote de « nos » représentants, ce serait de la « délation ». Rien que le fait d'annoncer qu'on le révélera c'est déjà une « menace ». Et appeler à assister à un conseil communal, qui est public, c'est de l' « intimidation » (2).

Eh bien, cher/e/s ami/e/s, je n'aurais jamais cru rejoindre la vilaine cohorte des « délateurs » (tiens, encore un mot qui n'a pas de féminin?), mais voilà : je vais vous révéler ici même un article ultra secret. Parce que désormais, l'information comme les décisions politiques, il faut que ça reste entre personnes de bonne compagnie, sans risquer de tomber entre les mains de citoyen/e/s irresponsables.

(1) Voir la polémique qui a entouré la commande d'une centaine de smartphones pour la modique somme de 70 000 euros : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/808857/charleroi-polemique-apres-la-commande-pour-70000-euros-d-iphones.html>

(2) Le terme d'intimidation a été modifié depuis, et la FGTB ne psserait plus qu'à "l'action". Comme d'autres modifications sotn possibles, voici l'original :

## Cachez ces votes que je ne saurais voir !

Écrit par Administrator

Mercredi, 05 Juin 2013 10:56 - Mis à jour Mercredi, 05 Juin 2013 11:09

---

"Mendicité: la FGTB menace de dénoncer les conseillers carolos ayant voté le nouveau règlement

Décidément, le futur règlement carolo relatif à la mendicité n'a fini pas de faire parler de lui. Après une manifestation contre ce projet dimanche dernier, la FGTB Charleroi s'adresse maintenant directement aux élus carolos. Le syndicat a en effet envoyé un courrier à tous les conseillers communaux pour les prévenir: les affiliés à la FGTB auront pour consigne de ne pas voter aux prochaines élections pour ceux qui se prononceront pour ce règlement au prochain conseil communal.

La FGTB Charleroi-Sud Hainaut, ce ne sont pas moins de 102 000 affiliés. C'est en leur nom que le syndicat a écrit un courrier aux conseillers communaux carolos.

Le thème de cette lettre, c'est le très décrié nouveau règlement communal relatif à la mendicité, un texte qui prévoit notamment que les mendiants carolos devront changer de commune chaque jour de la semaine.

Pour la FGTB, ce règlement est "*humiliant, inapplicable et scandaleux*". Et pour le dénoncer, le syndicat était présent dimanche dernier lors d'une manifestation dans les rues de Charleroi.

Après la protestation, la FGTB passe maintenant à l'intimidation\* : des militants seront présents au prochain conseil communal, pour observer le vote de chacun des 51 élus et dénoncer dès le lendemain dans la presse ceux qui se seront prononcé en faveur du règlement.

La suite, c'est le lancement d'une consigne électorale à destination des affiliés de la FGTB, à savoir ne pas voter pour les élus carolos qui auraient avalisé ce fameux règlement communal relatif à la mendicité".

## Cachez ces votes que je ne saurais voir !

Écrit par Administrator

Mercredi, 05 Juin 2013 10:56 - Mis à jour Mercredi, 05 Juin 2013 11:09

---

\* remplacé depuis par "l'action"